

JOURNAL DE WATERLOO

"TOUJOURS ET PARTOUT FIDELE."

A. CHAGNON, Directeur-Gérant.

La Société d'Imprimerie de Waterloo, PROPRIETAIRE.

Vol. XV.

WATERLOO, P. Q. JEUDI. 26 MARS 1896.

No. 7.

Cartes d'Affaires

AVOCATS

CHS. THIBAUT,

J. A. JACQUES,

D. DAREY E. C. L.,

BAKER & GIROUX,

H. THOS DUFFY,

NOTAIRES

LOUIS JODOIN,

J. R. TARTRE

P. J. S. PELTIER,

DOZOIS & L'ECUYER,

LOUIS JODOIN, N. P.

N. C. MATHIEU,

L. A. AUDET,

J. M. BOURGEOIS,

J. RAICHE,

MEDECINS

DR. J. D. PAGÉ,

DR. J. F. R. C. PHELAN,

DR. WOLFRED P. NELSON

H. SYMONS, L. D. S.

ON DEMANDE

ONNESIME JOYAL,

MORSE'S

W. H. BOSTOCK,

CHÉMIN DE FER

Mont Orford

Horaires prenant effet le 1er janvier 1895.

| Lignes de haut en bas | | Lignes de bas en haut | |
|-------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
| No 3 (No 1 mixte) Pass. | No 4 (No 2) Pass. | No 3 (No 1 mixte) Pass. | No 4 (No 2) Pass. |
| 1.00 6.30 | 1.00 6.30 | 8.55 11.45 | 8.55 11.45 |
| 6.50 | 6.50 | 8.30 | 8.30 |
| 7.00 | 7.00 | 8.20 | 8.20 |
| 7.25 | 7.25 | 8.07 | 8.07 |
| 7.30 | 7.30 | 7.50 | 7.50 |
| 7.55 | 7.55 | 7.25 | 7.25 |
| 8.00 | 8.00 | 7.25 | 7.25 |
| 8.00 | 8.00 | 7.20 | 7.20 |

Les No. 3 et 4 ne circulent que les mardis, jeudis et samedis.

Ladilgence part de Kingsbury pour Richmond à l'arrivée du train No. 2 à Kingsbury. Pour revenir elle part de Richmond à 4.45 du matin, correspondant avec le train No. 1 à Kingsbury, et avec le Pacifique Canadien à la jonction d'Eastman pour toute la station du C. P. R.

H. C. CLEVELAND, C. E.,

L. D. PHELPS,

Eastman, P. Q.

CENTRAL VERMONT

Depuis dimanche, 17 Nov 1895, les trains circulent comme suit:

ALLANT A L'OURS?

Train de la maille pour Montréal (passant Waterloo à 6.45, Granby 7.25, Farnham 7.52, Marville 8.25, arrive à Montréal à 9.30.)

Train mixte laissant Waterloo à 15 p.m. rattrapé 5.50, Farnham 4.45, arrive à Montréal à 8.30.

Train de la maille laissant Montréal à 4.40 p.m.; Chambly Canton 5.30 p.m.; Marville 6.45 p.m.; Granby 6.44. Arrive à Waterloo à 7.22 p.m.

ALLANT A L'EST

Train mixte laissant St-Jean à 9:55 a.m. Farnham 10:55, Granby à 12:20, arrive à Waterloo à 1:25 p.m.

Train de la maille laissant Montréal à 4.40 p.m.; Chambly Canton 5.30 p.m.; Marville 6.45 p.m.; Granby 6.44. Arrive à Waterloo à 7.22 p.m.

F. W. BALDWIN,

S. W. CUMMINGE,

CHS VEZINA,

W. M. FESSENDEN,

JOSEPH DUPAUL,

W. M. FESSENDEN,

DR. J. D. PAGÉ,

DR. J. F. R. C. PHELAN,

DR. WOLFRED P. NELSON

H. SYMONS, L. D. S.

ON DEMANDE

ONNESIME JOYAL,

MORSE'S

W. H. BOSTOCK,

LE MYSTERE DU PUIT

PREMIERE PARTIE

—Salut les amis!

—Bonjour, Jacques!

—Chacun se leva et lui tendit la main. Paul, entraîné par ce mouvement général, sentit qu'une sympathie instantanée le portait vers le nouveau venu.

—Suis-je fou? murmura-t-il. Moi qui allais lui tendre la main! Le visage de cet homme est trompeur, voilà tout!

—Lorsque le calme fut un peu rétabli Jacques Vélizay, à la demande de ses amis, reprit, où il l'avait laissé la veille, le récit de son voyage. Tous l'écoutèrent bouche bée.

—On, mes enfants, nous traversions alors la vallée de Kachmyr.....

—C'était l'éternelle histoire de voyage dans l'Inde, avec ce compagnon de brahmanes et de pagodes. Soudain un nom frappa Paul Merseins, Jacques Vélizay avait dit:

—La je retrouvai mon vieil ami Jean Faradès.....

—Au même moment, un des assistants interrompit le conteur:

—Celui qui a été assassiné à Paris?

—Assassiné?..... Jean Faradès?

—Jacques Vélizay eut un sursaut.

—Qui a dit cela?

—C'est dans le journal de ce matin.

—Je ne l'ai pas lu. Donnez-moi cela.

—On passa à Jacques Vélizay le journal du département qui donnait d'après un journal parisien, le récit du crime..... Par moments, le jeune homme murmurait en lisant:

—Pauvre ami! Pauvre ami!

—Et Paul se disait:

—Voilà un gaillard qui joue rudement bien la comédie!

—Pendant le reste de la soirée on cessa de parler de l'Inde, on ne causa guère que de ce crime. Chacun à tour de rôle, raconta une histoire d'assassinat. Jacques était devenu tout pensif. Lorsqu'il se retira, il avisa le voir qui lui avait amené Paul Merseins; et il lui dit:

—A quelle heure partiras-tu demain?

—Si Monsieur veut prendre le train, il faut partir à quatre heures.

—Tu reviens à Paris? lui demanda-t-il.

—Tiens ton cheval prêt pour quatre heures.

—Oui; je veux y être rapidement.

Tous les doutes qui avaient envahi l'esprit de Paul, lorsqu'il avait vu le visage sympathique de Jacques s'évanouissaient. Le crime était découvert; et l'assassin cédait au besoin impérieux de revoir sa victime..... Le lendemain, Paul Merseins était prêt avant quatre heures et déposait sa valise dans la voiture.

Le voiturier manifesta son étonnement:

—Monsieur repart déjà?

—Oui. J'ai terminé mes affaires.

—C'est que..... j'ai déjà un voyageur.

—Il y aura place pour nous deux. Voici quarante francs.

Cependant, malgré sa résolution, Paul éprouva un sentiment d'horreur, quand il se vit assis auprès d'un homme qu'il croyait être un assassin.

Jacques, dont la nature semblait dominée par l'insouciance, n'avait plus, sur son visage, l'expression de tristesse qui l'avait contracté la veille, quand on avait parlé de l'assassinat de Jean Faradès. Il ne fit aucune observation sur son compagnon de voyage. Il leva simplement son chapeau et prononça un: "Bonjour, M'sieu!" très allégre.

—Comme le cocher lui disait: —Ca doit ennuier vos parents de vous voir partir aussi vite?

—Il répondit: —Je leur ai affirmé que ma maison me rappelait à Paris... Bah! je reviendrai avant peu.

—Il se mit à siffler gaie ment et la voiture partit..... Parfois il causait avec Paul, mais sans se livrer avec lui. Paul commençait à croire qu'un lieu de se diriger vers Paris son compagnon filerait en Espagne.

—J'en serai quitte pour le faire arrêter à la frontière! pensait-il.

Cependant, au chemin de fer Jacques Vélizay prit son billet

pour Bordeaux. Paul l'imita et monta dans son wagon. Là, le Méridional le dévisagea:

—Parait que nous devons être compagnons de route..... encore? Hein, M'sieu?

—Puis, il s'étendit dans un coin en murmurant:

—Voilà près de deux mois que je suis en bateau ou en chemin de fer. Je tombe de sommeil! —Vous allez à Bordeaux?

—Oui.

—Vous seriez bien aimable de me réveiller quand nous arriverons.

—C'est convenu.

Jacques s'enveloppant de son manteau, pour se protéger contre le fraîcheur de la matinée, s'endormit comme un mort.

On arriva à Bordeaux vers le soir. Jacques n'avait pas mangé de la journée. Tandis qu'il s'installait à une table de buffet Paul Merseins le quitta et alla porter une dépêche au télégraphe, afin de prévenir le parquet de Paris. Depuis qu'il s'était occupé de cette affaire, il avait appris l'adresse particulière de M. Beaulieu.

—Jacques Vélizay avait-il mis sur sa dépêche, l'assassin présumé de Jean Faradès, arriva demain matin à Paris, gare d'Orléans, par train cinq heures trente. C'est un jeune homme brun, qui porte la barbe en officier et qui est vêtu d'un complet gris. Il a à la main une valise jaune.

Puis l'amateur policier revint prendre sa place à une table qui touchait celle de Jacques Le Méridional prononça:

—Encore compagnon de route, M'sieu?

—Ca dépend; où allez-vous?

—Moi? je vais à Paris, dit Jacques.

—C'est comme moi.

De nouveau, dans le rapide Paul ne dormit pas une minute et surveilla Jacques qui, bien étendu, n'ouvrit pas les yeux une seule fois.

—Nous sommes à Paris, vois-tu, dit-il en frappant sur l'épaule de Jacques.

—Paris?..... Ah! tant mieux!..... Merci, M'sieu! tant que ça.

Ansiôt que la portière fut ouverte, un des bourgeois s'approcha de Jacques, qui descendait et le salua:

—Pardieu, Monsieur, est-ce bien à M. Vélizay que j'ai l'honneur de parler?

Pendant ce temps, les autres agents entouraient Jacques qui répondait:

—Vélizay, Jacques Vélizay. Parfaitement! Que puis-je pour votre service?

—Au nom de la loi, je vous arrête sous inculpation d'assassinat!

CHAPITRE IV

JACQUES VELIZAY

Jacques Vélizay, la figure goguenarde, s'éveillant, prit, par les deux épaules, le personnage qui venait de s'adresser à lui:

—Vous dites, s'il vous plaît, M'sieu?

—Que je vous arrête, au nom de la loi, sous inculpation d'assassinat.

Ces mots étaient à peine prononcés que les quatre policiers recevaient une volée de coups de pieds et de coups de poings, à les démolir.

—Moi, assassin! ah! coquins!..... Ah bandits! moi assassin! en voilà des.....

S'il n'y avait eu que ces quatre hommes pour arrêter Jacques, on se ne serait jamais rendu maître de lui; mais les employés du chemin de fer vinrent en aide à la police. Et, malgré un combat très glorieux pour Jacques Vélizay, le Méridional se vit bientôt prisonnier les mains liées. Alors, on l'entendit répandre sa colère en une longue diatribe.

—Quand il parlait à l'état naturel, il avait dans la voix cette sorte d'accent cosmopolite, particulier aux gens qui ont beaucoup voyagé; mais, dans la colère, il reprenait complètement son accent gascon, en l'agrément d'expressions patoisées.

—Ah! tas de bandits, sandions! Oser m'accuser d'un assassinat!..... Et qui êtes-vous pour cela?

—Je suis le commissaire aux dénégations judiciaires.

—Vous auriez pu vous nommer tout d'abord. Vous auriez évité quelque coups à vos employés..... et à vous.

—Malgré lui, Jacques se mit à rire; car le commissaire passait, à chaque instants, sa main sur sa joue.

—Je vous ai touché vous aussi?

—Parfaitement. Rebelle, à l'autorité publique. Il vous en cuira.

—Je crois plutôt qu'il vous en cuira d'arrêter un innocent!

Le commissaire haussa les épaules en murmurant:

—Un innocent?..... Les assassins disent tous la même chose, quand on leur met la main au collet.

Jacques eut encore un mouvement indigné.

—Eh! que j'ai essayé de fuir?..... Tenez, je serai bien gentil, mais à une condition, c'est qu'on ne me touche plus; je vous suivrai où vous voudrez.

Il souriait gouailleusement. Paul Merseins commençait à se demander, en voyant l'assurance de Jacques, s'il n'avait pas agi trop légèrement. Le Méridional semblait, en effet, absolument rassuré sur les suites de son affaire.

—Messieurs, dit-il, je vous fais toutes mes excuses pour la façon..... un peu brusque, dont je vous ai regus, mais c'est votre faute. En outre, je vous prie de me pardonner, je vous demanderai des dommages intérêts. Jusque là, je suis à vos ordres. Menez-moi au parquet.

Le commissaire dit à un agent:

—Faites avancer une voiture. Paul écoutait toujours. Soudain, Jacques interrogea:

—Monsieur le commissaire, puisque vous m'accusez d'assassinat, pourriez-vous me dire de quelle façon j'ai assassiné?

—Prenez garde! On ne se moque pas impunément de la justice.

—Enfin, ai-je pendu, découpé en morceaux ou empoisonné ma victime?

—Non..... vous vous êtes contenté de la noyer.

—Dans un ruisseau?

—Dans un puits.

—Un puits?..... Et le nom de ce malheureux?.....

—Jean Faradès.

—Oh! ça, c'est trop fort. Tenez! vous n'êtes pas que des imbéciles!

Jacques parut résigné; il ne parla plus que pour demander:

—A quelle heure verrai-je le juge d'instruction?

—A midi.

—Eh bien, sur le coup de midi et demie, une heure moins quart, vous recevrez tous un rude savon. En route!

Jacques fut placé dans une voiture et surveillé avec un soin tout particulier par les agents qui se défilèrent d'un si redoutable adversaire. A la préfecture de police, on l'enferma soigneusement. Et les journalistes, qui vinrent prendre des nouvelles pour les journaux du soir, apprirent que la justice avait habilement fait une capture importante. Car personne ne doutait plus, maintenant, que ce Jacques Vélizay, dénoncé d'un jour par son frère Faradès, ne fût l'assassin de Jean Faradès.

M. Beaulieu arriva de bonne heure au palais; dès qu'il eut dépêché ses affaires les plus pressantes, il donna l'ordre que Jacques Vélizay fût introduit dans son cabinet. Jacques y fut amené par quatre gendarmes, qu'on avait jugés nécessaires pour le maintenir en respect.

—Vous êtes le juge d'instruction? Monsieur? fit-il aussitôt.

—Attendez qu'on vous interroge.

—Je ne vous fais pas compliment de la perspicacité de vos limiers.

Un gendarme voulut lui fermer la bouche; Jacques, dont on avait oublié de lier les jambes, leva son genou et envoya rouler le gendarme à quel que pas.

—Si vous continuez vos actes de rébellion, dit froidement M. Beaulieu, je vous fais mettre la corde de force.

—Je vous promets de rester tranquille; mais je ne veux pas qu'un seul de ces imbéciles porte la main sur ma figure. J'ai beau me trouver entre les mains de la justice, je suis encore un homme. Parlez! que me voulez-vous? Je commence à être agacé par cette paisanteur!

—Votre nom?

—Jacques Vélizay, trente ans, voyageur du Bon Marché pour l'achat des marchandises d'Orient. Après?

—Vous êtes soupçonné d'avoir assassiné M. Jean Faradès.

—Soupçonné? Par qui?

—Toutes les preuves vous sont défavorables. Car c'est avec vous Jean Faradès a été vu pour la dernière fois. D'ailleurs racontez-moi ce que vous savez là-dessus.

—Je sais seulement que je suis arrivé à la gare de Lyon, vers quatre heures de l'après-midi. Il y avait à la gare, deux neveux de M. Faradès qui l'attendaient: MM. Louis et Arthur Faradès. Nous sommes allés ensemble jusqu'à la Bastille. Il était environ cinq heures quand M. Jean, mon pauvre ami, a demandé à mes neveux quel chemin il devait prendre pour se rendre le soir à Boulogne. Ils lui ont indiqué la gare Saint-Lazare, d'où, par la Ceinture, il arrivait à Auteuil. Et les neveux sont partis.

—Et vous?

—Moi j'ai continué mon chemin avec M. Faradès, par les grands boulevards, dans une voiture. A la hauteur de la porte Saint Denis, notre cheval s'est abattu; nous avons payé le cocher, et M. Jean Faradès m'a dit:

—La rue de l'Échiquier est toujours dans le faubourg Saint Denis?

Je lui ai montré l'embouchure de la rue de l'Échiquier; et il est parti dans cette direction.

—Avez-vous des bagages?

—Non. Ses bagages avaient été dirigés directement sur Boulogne. Il ne portait qu'une valise à la main, sans doute une valise contenant des valeurs.

—Alors, qu'avez-vous fait?

—J'ai pris une autre voiture et je me suis fait conduire à mon magasin.

—Tout cela est loin d'être clair. Votre accident de voiture, votre rue de l'Échiquier; allons! ne vous emportez pas; si vous êtes innocent, on finira bien par le découvrir.

Puis le juge demanda:

—A-t-on prévenu le garde d'outroi Millette?

—Il est là.

—Bien. Qu'on le fasse entrer ici tout de suite!

En prononçant le mot de garde d'outroi, M. Beaulieu avait fixé Jacques Vélizay. Le prisonnier ne broncha pas.

Le juge plaça Millette devant Jacques, et lui demanda:

—Vous connaissez monsieur, n'est-ce pas?

Millette regarda attentivement.

—Non, dit-il. Je n'ai jamais vu monsieur, jamais.

—Voyons, souvenez-vous, Millette. Monsieur est passé par la grille de Boulogne, le jour du crime, en même temps que l'homme au gilet rouge.

Millette réfléchit encore:

—Non monsieur le juge, vous ne me feriez pas dire un mot de plus que la vérité. Si monsieur a passé par la grille de Boulogne, je ne l'ai pas vu.

M. Beaulieu eut un geste de déception. Il se leva en donnant quelques ordres à voix basse. Puis il fit venir le commissaire aux dénégations judiciaires.

—Tout est-il prêt? demanda-t-il.

—J'ai fait prévenir le directeur de la Morgue; et on est allé chercher les deux prisonniers à Mazas.

C'était une confrontation que le juge avait organisé, aussitôt qu'il avait été prévenu de l'arrestation de Jacques Vélizay. Il ne se laissait nullement prendre aux dénégations de ce dernier. La Morgue avait été fermée, afin que la descente de justice eût lieu sans l'attoulement de curieux. Les Frères Faradès furent introduits, séparément, dans une salle, que divisait en deux parties une tenture. Le juge et Jacques Vélizay étaient de l'autre côté de cette tenture, auprès du cadavre de Jean Faradès, que le jeune homme avait reconnu sans montrer aucun trouble. Millette était rangé parmi les agents de la sûreté.

Sur un ordre de M. Beaulieu, on écarta la tenture; et tous les acteurs de ce drame se trouvèrent face à face. Aussitôt que les frères Faradès virent Jacques, il poussèrent un cri.

—Vous reconnaissez mon oncle? dit M. Beaulieu.

—Oui. C'est bien le jeune homme qui accompagnait notre oncle.

—Et vous, monsieur Jacques Vélizay, reconnaissez-vous ces messieurs?

—Oui. Ce sont bien les deux personnes qui m'ont été présentées à la gare par M. Jean Faradès, comme ses neveux.

Toutes ces phrases étaient dites avec le plus grand calme. Malgré sa finesse, M. Beaulieu n'arrivait à rien de viner.

—Encore une fois, dit-il à Millette, maintenez-vous intégralement vos déclarations précédentes?

—D'une voix ferme, Millette répondit:

—J'ai toujours dit la vérité.

—Messieurs, dit-il, la justice vous rend, jusqu'à nouvel ordre, tous trois, responsables de la mort de Jean Faradès.

Les deux Frères soupirent avec résignation. Le malheureux commençait à leur enlever leur énergie des premiers jours. Quant à Jacques gouailleux, il souriait. Le juge reprit:

—Tous les trois, vous avez été avec Jean Faradès, le jour de sa mort. Donc, ou vous êtes ses associés, pour le tuer, ou le crime a été commis par deux d'entre vous; car il est impossible qu'il ait été commis par un seul homme. Et, tant que vous n'aurez pas pu fournir de nouveaux renseignements à la justice, je fit Jacques Vélizay.

—Pourquoi avoir tant retardé?

—Parce que je voulais savoir jusqu'où traitait la naïveté de la police française. Vous perdez votre temps à faire des arrestations inutiles... du moins quant à moi.



JOURNAL DE WATERLOO

Journal hebdomadaire, paraissant le Jeudi de chaque semaine.

Imprimé et publié à Waterloo, Que., dans la bâtisse du "Journal", sous des Young et Foster.

PAR La Société d'Imprimerie de Waterloo

ABONNEMENTS : Canada et Etats-Unis, 1 an \$1.00, 6 mois \$0.50

Payables d'avance, ou 50 pour cent de plus si payés à l'expiration du terme.

Tout abonnement est pour 6 mois au moins.

On ne pourra discontinuer l'abonnement sans avoir payé tous les arriérés.

ANNONCES :

Première insertion, 10 cents la ligne insertion subséquentes, 5 "

Toutes réclames seront payées 5 cents la ligne.

Naisances, mariages et décès, 25 cents (Gratuit pour les abonnés).

Toute annonce transitoire devra être payée d'avance.

On traitera de gré à gré pour les annonces à long terme.

Toutes impressions de livres, brochures, circulaires, cartes, lettres, funéraires, etc., estimées dans les derniers poëtes et à des prix modérés.

Amis ! Blanc de toute sorte pour hommes de professions, professeurs et secrétaires.

Toutes communications doivent être adressées au

JOURNAL DE WATERLOO, 91 à J. A. CHAGNON, Directeur-Gérant.

Waterloo, P. Q.

"JOURNAL DE WATERLOO"

Jeudi, 26 Mars 1896

Il est annoncé définitivement que le présent parlement expirera le 24 avril à minuit.

Sir Charles Tupper a menacé les députés obstructionnistes de le faire séjurer jour et nuit s'ils veulent empêcher le bill des écoles de devenir loi.

Le gouvernement fera imprimer dans un seul volume, format des "Débats", toute la discussion sur la loi réparatrice. Le même chose a eu lieu lors de la discussion pour la motion Landry dans l'affaire Riel.

Malgré la rigueur de la saison il pousse des feuilles ça et là. La dernière éclipse est le Campagnard beau journal publié à Salaberry de Valleyfield, dans le district de Beauharnois. M. Coursol-Denault en est l'éditeur. Ce journal est catholique et il obéira à la direction de son évêque. En politique il est conservateur. Tels sont les journaux qu'il nous faut dans notre chère province de Québec. Succès à ce nouveau confrère

Le journal Le Monde a été acheté par un syndicat, à la tête duquel est l'honorable M. Nantel, qui en prendra la direction. Le Monde sera désormais un organe conservateur.

M. J. A. Martin, ancien rédacteur de l'Étendard, en sera le rédacteur en chef. Ex-zouave pontifical, M. Martin est un vaillant défenseur des principes chrétiens au cœur de tous les Canadiens-français vraiment dignes de ce nom. Au journal et à son rédacteur nous offrons toutes nos félicitations.

Son Eminence le cardinal Taschereau a célébré, jeudi dernier, le 19, le vingt-cinquième anniversaire de sa consécration épiscopale. Vu l'état assez précaire de santé dans lequel se trouve l'illustre prélat, la fête n'a été accompagnée d'aucune bruyante démonstration. Il y a eu des services religieux dans toutes les églises de la ville. En 1892 le cardinal Taschereau avait célébré ses noces d'or sacerdotales.

L'importance capitale de l'article de notre honorable correspondant XXX, que nous publions aujourd'hui, n'échappera à personne. En effet, notre législation, dans une province en grande majorité catholique comme la province de Québec, devrait être assez claire pour ne pas exposer les tribunaux fédéraux présidés par des magistrats qui ne professent pas la foi catholique, à des méprises regrettables comme celle dont M. le curé Gill est la victime. On devra donc profiter de la première occasion pour amender notre code dans le sens chrétien et catholique.

C'est aujourd'hui même, le 2 que la conférence entre les délégués du gouvernement fédéral à lieu, à Winnipeg. Les représentants du gouvernement du Canada sont les honorables MM. Dickey, ministre de la justice, et Desjardins, ministre de la Milice, avec sir Donald Smith.

Comme on voit la population canadienne-française et catholique sera représentée, à cette conférence, contrairement à ce qu'on prétendait les feuilles libérales. Outre cela cette conférence ne retardera en rien la discussion sur le bill réparateur qui se continuera sans interruption jusqu'à ce que la loi rendant justice à la minorité manitobaine soit définitivement adoptée.

Au cours de sa harangue aux Communes, vendredi matin, M. Charbonneau, député de Jacques Cartier, le bill remédiateur à la main, s'est écrié : "Ce projet de loi ne vaut pas le papier sur lequel il est écrit. C'est une guenille que l'on a promettue d'évêché en évêché pour obtenir sa bénédiction."

Comme l'esprit de parti peut aveugler un homme d'ailleurs assez intelligent, et lui faire dire des bêtises !

M. L. G. Baillargé, aviseur légal de la cité de Québec, est décédé vendredi de la semaine dernière, à l'âge de 88 ans. Il appartenait depuis 1835 au barreau de Québec, dont il était le doyen. Il laisse une fortune évaluée à \$200,000.

Le défunt était célibataire. Il ne dépensait pas d'argent pour maintenir une famille, mais en retour il savait faire un bon usage de sa fortune en favorisant une foule de bonnes œuvres. A part des dons considérables aux hôpitaux et institutions de charité, il a fait bâtir une chapelle et pourvu à son entretien, dans chacune des cinq parties du monde. Il a ainsi dépensé une centaine de mille piastres pour la plus grande gloire de Dieu et le soulagement de l'humanité souffrante.

La majorité du gouvernement a été de 18 sur la motion principale, et de 24 sur l'amendement Laurier dans le vote qui s'est donné sur le bill réparateur. Sept libéraux ont voté avec les conservateurs sur cette question jugeant avec raison que la religion doit avoir la préséance sur la politique, que l'amour de la justice doit l'emporter sur la conquête du pouvoir ; ce sont MM. Angers, Delisle, Devlin, Beausoleil, Frémont, McIsaac et Vaillancourt.

Voici comment le vote se décompose par province :

Table with 2 columns: Province and Votes. Ontario: 35 (Pro), 52 (Contra); Québec: 32 (Pro), 29 (Contra); Nouvelle-Ecosse: 15 (Pro), 6 (Contra); Nouveau-Brunswick: 14 (Pro), 2 (Contra); Ile du Prince-Edouard: 4 (Pro), 4 (Contra); Manitoba: 4 (Pro), 1 (Contra); Territoires de l'Ouest: 4 (Pro), 0 (Contra); Colombie Anglaise: 6 (Pro), 0 (Contra); Totaux: 112 (Pro), 94 (Contra)

Sir Donald Smith et M. Rowland, ayant parlé, n'ont pas voté. MM. Colby, Montague et Denison étaient absents et n'avaient pas parlé. Les conservateurs qui ont voté contre la seconde lecture du bill sont MM. Bennett, Calvin, Carscallen, Cockburn, Craig, Henderson, Hodgins, MacLean (York), McNeil, Rosamond, Sproule, Tyrwhitt, Wallace, Weldon et Wilson.

Nous regrettons d'avoir assez souvent à différer d'opinion avec nos confrères de langue française des Etats-Unis. C'est ainsi que le Jean-Baptiste, de Pawtucket, R. I., nous semble être un journal plus canadien de nom que d'aucun autre manière. Un Canadien digne de ce nom aime sa patrie et est fidèle à sa foi ; et quand on aime sa patrie et sa religion, on respecte le clergé, on respecte les évêques et on ne les attaque pas surtout à propos de chose qui intéressent la foi et qu'ils connaissent nécessairement mieux que nous. C'est ainsi que notre confrère du Jean-Baptiste affecte des airs de libres-penseurs de France et n'appelle plus l'archevêque de St-Boniface que M. Langevin. Il trouve que ce digne prélat a trop parlé en déclarant qu'il approuvait le bill réparateur et dit : M. Langevin a changé d'avis, depuis qu'il s'est écrit : "Nous voulons nos écoles, et nous mourons pour les avoir !"

Ailleurs nous lisons dans le même journal : "Les loges orangistes d'Ontario acceptent le projet de loi réparatrice. C'est la preuve infailible qu'il ne vaut rien."

Constataz d'abord que quinze députés orangistes ont voté contre ce projet de loi, ce qui prouverait être une preuve aussi infailible qu'elle vaut quelque chose. Mais voyons comme on peut raisonner mal en voulant faire la cour à M. Laurier. De ce que les loges orangistes d'Ontario (cette assertion est loin d'être démontrée) approuvent le bill réparateur, on en conclut que c'est une preuve infailible qu'il ne vaut rien ; mais que Mgr Langevin, avec tous les évêques du Canada et tous les représentants des catholiques du Manitoba approuvent ce bill, ça ne prouve rien !

LE VOTE

Après une séance qui ne dura pas moins de trente sept heures, le vote a enfin été pris sur l'amendement antireligieux et antipatriotique de M. Laurier, demandant tout simplement le rejet du bill réparateur, ou, ce qui est la même chose, son renvoi à six mois.

Pour l'honneur de notre pays pour l'honneur d'un peuple qui se respecte et qui désire voir l'ordre régner partout et justice être rendue aux opprimés, nous sommes heureux d'avoir à annoncer que le gouvernement a triomphé. L'amendement de M. Laurier a eu le sort qu'il devait avoir, et son auteur aura, lui aussi, vu ses espérances, le sort qu'il mérite d'avoir. L'ambition effrénée qu'il a du pouvoir lui a fait commettre une faute qu'il mettra du temps à se faire pardonner.

Un homme, qui s'affiche partout comme le chef politique des Canadiens-français et des catholiques, ne foule pas impunément aux pieds tout ce que les Canadiens-français et les catholiques ont de plus cher et de plus respectable. Pour se ragner les bonnes grâces d'un Martin, d'un McCarthy, d'un Clarke Wallace et de tant d'autres fanatiques avec l'appui desquels il espérait renverser le gouvernement, le chef de l'opposition a renoncé à son titre de chrétien et de catholique, ou du moins il s'est conduit comme s'il n'y tenait pas du tout ; il a foulé aux pieds les privilèges et les droits les plus sacrés de ses compatriotes et a corrompu de la Manitoba il a méprisé l'opinion et les conseils des évêques, ses supérieurs dans tout ce qui a rapport à la doctrine catholique, et il a porté le scandale chez ses partisans en les entraînant dans la voie tortueuse où il s'est engagé lui-même. Voilà ce qu'a fait M. Laurier, cet homme que le parti libéral, dont les chefs ont tant besoin d'être réhabilités, était fier de montrer comme un pur, au moins celui-là, comme un homme juste et droit.

Mais tout n'est pas fini, il s'en faut. Chaque article du bill réparateur doit être discuté maintenant en comité, puis tout le bill voté en troisième lecture, et enfin accepté par le sénat. M. Laurier et ceux qui le suivent auraient ici une chance de faire oublier un peu l'énorme faute qu'ils viennent de commettre. Mais ayant toujours dans l'imagination ce pouvoir qu'ils convoitent et qui fait toujours devant eux comme un mirage fait voir aux pauvres voyageurs dans les déserts de l'Afrique, ils vont s'efforcer maintenant d'empêcher le gouvernement de faire complet, par le parlement, la loi réparatrice, et pour cela on va avoir recours à l'obstruction, c'est-à-dire que les libéraux, avec l'approbation de M. Laurier, vont entreprendre de parler pour ne rien dire, de faire passer le temps en discussions inutiles jusqu'au 24 avril au soir, alors que le parlement devra être dissout. Et ils ont déjà, les uns, les fanatiques, par haine de la langue française et de la religion catholique, les autres, les lâches, par la soif du pouvoir et de tout ce que l'on voit d'avance mijoter dans la marmite gouvernementale, commencé cette infâme tactique de l'obstruction qui peut faire perdre pour toujours ses droits à la minorité manitobaine.

Mais maintenant, que la loi soit votée ou qu'elle ne puisse l'être, le gouvernement a montré sa bonne foi et son grand désir de faire cesser l'injustice commise ; et M. Laurier et ses partisans vont être montrés du doigt comme des gens qui se sont placés au-dessus des évêques sur une question où la religion est concernée, et qui ont sacrifié non seulement leurs colporteurs et compatriotes mais aussi un principe sacré à une misérable question d'avancement politique. Avant de terminer cet article nous devons mettre sous les

yeux du lecteur les noms des libéraux catholiques de cette province qui ont voté contre la loi réparatrice, afin qu'on s'en souvienne en temps et lieu. Ce sont MM. Béchard, Bernier, Bourassa, Brodeur, Bruneau, Charbonneau, Choquette, Favel, Geoffrion, Goudbot, Guay, Langelier, Laurier, Lavergne, Leduc, Legris, McShane, Migault, Menet, Préfontaine, Proulx, Rinfret et Tarte.

Une Retraite Fructueuse

Ils sont terminés ces pieux exercices qui pendant huit jours consécutifs ont attiré tous les catholiques de cette paroisse au temple du Dieu Saint. Si les prédications sont allées de plus en plus actives, de plus en plus émouvantes, les cérémonies ont marché de pair, et elles sont allées, elles aussi, de plus en plus belles, de plus en plus édifiantes. La tempête qui a fait rage durant la dernière partie de la semaine n'a pas arrêté l'élan des fidèles ; et vendredi soir, par exemple, une foule plus compacte que jamais se pressait dans le lieu saint pour être témoin de la cérémonie dite de réparation. Des milliers de lumières constellaient le maître-autel de bas en haut, et dans la nef chaque fidèle tenait un cierge allumé. Bientôt une imposante procession se forma avec la croix—le signe de la rédemption, l'étendard du salut—en tête, puis les demoiselles de la Congrégation de Marie, couvertes d'un voile blanc et précédées de leur jolie bannière ; à leur suite les dames de la congrégation de Ste Anne précédées, elles aussi, de leur bannière, les enfants de chœur, le clergé et enfin le prêtre officiant portant sous le dais le Très Saint Sacrement de nos autels. Qu'il était beau voir cette longue procession, cette multitude de lumières défiler lentement dans les allées de notre église aux accords harmonieux de l'orgue au chant de ce cantique de joie et de reconnaissance : "Magnificat anima mea Dominum" ! Le spectacle était vraiment féérique.

A la clôture de la retraite, dimanche après midi, la même cérémonie a eu lieu ; mais cette fois les mères de famille, qu'un des prédicateurs a si justement appelés les anges du foyer, et les jeunes filles, belles et pures sous leurs voiles immaculés, avaient fait place aux pères et aux fils de famille. C'était les membres de la Société St Jean-Baptiste et les membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle qui marchaient, bannière en tête, dans la procession.

Les Rvds Pères Jésuites, qui ont en la direction de cette retraite, se sont gagnés l'estime et la reconnaissance de tous ceux qui en ont suivi les exercices, et il y a tout lieu de croire que par leurs travaux et leurs prédications ils ont jeté dans les cœurs et dans les âmes une semence qui ne pourra manquer de produire d'excellents fruits.

Le vrai secret

M. le Rédacteur : Il y a une lacune regrettable dans notre Code, et c'est un devoir pour nos législateurs de la faire disparaître au plus tôt. Si le libre exercice de notre religion nous est garanti par le Traité de Paris, il faudrait avoir un autre moyen plus court que ce principe relève pour mettre hors de l'attente des profanes. On, je le dis, le secret de la confession devrait être reconnu par une loi claire et précise. Voici pourquoi : Assumer le confesseur un médecin ou un avocat, c'est proclamer qu'on ne comprend pas le premier mot de notre sainte religion. Si encore on prenait le prêtre à son office, on pourrait trouver une analogie avec le prêtre au moment que vous placez le prêtre en confessionnal, halte là ! En une qualité de pénitent je proteste contre toute intrusion. Je suis libéral, mais du moment que j'y vais, c'est que je suis qu'un silence éternel sera gardé sur ce qui va se passer là. Quand je consulte un médecin ou un avocat, c'est que j'ignore l'art de me guérir, ou la connaissance de la loi pour me guider. Mais quand je vais au tribunal de la pénitence, je me souviens fort peu de savoir si celui qui l'accuse est un savant ou un ignorant, un vieillard ou un jeune homme, un saint ou un pécheur ; il me suffit de savoir que celui qui est là tient la place de Dieu même. Je suis pécheur.....voilà pour moi ; je me mets à genoux ; je suis pénitent.....voilà pourquoi j'en ai besoin. Quel est donc le patient ou le curé qui s'agenouille et qui s'accuse devant son médecin ou son avocat ? Non, le prêtre au confessionnal n'est pas un homme comme les autres hommes, c'est que je lui ai confié le secret de mon cœur, c'est le secret de Dieu et c'est le mien. C'est tellement mon secret que moi seul ai le droit de révéler ce qui s'est passé au confessionnal et je proteste de toute la force de mes sentiments révoltés contre toute tentative d'indiscrétion sur ce sujet. Et j'ai pour moi, pénitent, les paroles mêmes de l'Institution de ce sacrement : "Tout ce que

vous lirez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.....Entendez-vous ? dans le ciel.....pas à Sweetburg.....ni à aucune autre place, ni par aucun juge de la terre. Le prêtre ne peut rien révéler, ni à son confère, ni à son évêque ; le Pape lui-même ne peut le forcer de parler.....dans le ciel.....voilà ce qui me console et me reconforte. Ou du prêtre au confessionnal ne cesse pas d'être soumis à la loi civile.....Qu'il a jamais prétendu le contraire ! non seulement il reconnaît la loi civile, mais la loi naturelle et la loi divine. Si bien que le prêtre qui, au confessionnal, se rend coupable d'injustice par négligence ou précipitation, se reconnaît personnellement responsable, et il paiera de son argent l'erreur commise. Car le prêtre au confessionnal est non seulement père et médecin, mais il est aussi juge, et si par sa faute, par négligence ou autrement, il juge à tort, il est responsable de l'erreur commise. On dit encore : Le prêtre peut abuser du confessionnal dans un but malin.....C'est une accusation directe contre le sacrement même et non pas contre le secret ; je n'ai par conséquent pas à le réfuter ; je dirai cependant que c'est une chose presque impossible, toujours parce que tout, dans la confession, est en faveur du pénitent, et que le prêtre n'a pour lui que le fardeau. Parce que toujours le pénitent pourra dénoncer le confesseur, et que ce dernier ne pourra se servir de la confession pour se défendre. Voilà pourquoi on ne peut citer un seul cas où le pénitent ait été la victime du secret de la confession, tandis qu'on peut nommer une foule de prêtres martyrs du secret caché dans leur sein.

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

La Presse de lundi publie une dépêche d'Ottawa où nous lisons ce qui suit : "L'événement de cette semaine seront d'autant plus importants qu'il faudra l'assistance peu interrompue de tous les députés qui veulent sincèrement le redressement des griefs dont souffrent nos frères de Manitoba. "Il n'est pas impossible qu'il y ait encore, ces jours-ci des séances de trente-neuf heures. C'est la lutte suprême qui va s'engager. "Sir Charles Tupper a déclaré que pas un seul item du budget ne sera voté tant que l'acte répressif n'aura pas été passé en comité général.

M. Laurier en fera une maladie, c'est sûr, s'il veut absolument, pour faire plaisir à ses nouveaux amis, empêcher la minorité manitobaine d'obtenir justice.

Moins de regrets et plus d'actes

Nous lisons dans le Monde : "Se réclamer du nom de Canadiens français pour capter la confiance des électeurs canadiens français et se faire acclamer grand chef de la province, successeur de Lafontaine et de Cartier, et débiter par la courtoisie la plus humiliante devant le fanatisme d'Ontario pour pêcher le vote Clarke Wallace ne méritent les applaudissements de Dalton McGarthy, c'est montrer assez peu de sens politique que de patriotisme. "Cartier n'a pas commandé à sa province, et par elle au Canada tout entier en sacrifiant les siens à l'intransigence de George Brown et du "Globe." M. Laurier ferait mieux de moins regretter Cartier, dans ses discours et de l'aider davantage, dans ses actes publics.

ECHOS DE PARTOUT

Eastman —Une amusante soirée dramatique et musicale a eu lieu à l'Hôtel de Yille, le 14 du courant au profit de notre église. Les rôles ont été remplis avec beaucoup de succès par les personnes suivantes : Mesdames J. O. Bouchard, P. Dussault, S. Tremblay, Jos Gauthier, Melles Alp. Landry, M. Boisvert, V. Pement, E. Lebeau, C. Lebeau, M. Th. Gauthier et A. Desautel. La partie musicale a été exécutée par Madame et M. Armstrong. La salle était bien remplie et la recette a été abondante.

Brompton Falls

—On écrit au Pionnier : "Dimanche dernier, M. l'abbé V. Charest, missionnaire agricole du diocèse de Sherbrooke, donnait une conférence aux cultivateurs de la paroisse. Nous avons remarqué, entre autres solides instructions, l'explication si claire et si vraie de la baisse du fromage canadien pendant l'année 1895. Les paroles d'encouragement du conférencier et les motifs sur lesquels il s'appuyait ont produit les meilleurs effets, nous en sommes convaincu. Le malaise et la dépression morale que la saison dernière avait laissés dans les âmes ici comme ailleurs, vont disparaître.

Sherbrooke

—Notre conseil de ville est en pourparler avec MM. Burk et Flood, les représentants du syndicat new-yorkais qui se propose de construire un réseau de tramway électriques dans les rues de Sherbrooke. Le Conseil paraît disposé à rencontrer leurs vues et tout indique que les chars électriques circuleront parmi nous dès cet été.

St-Hyacinthe

—Comme preuve de l'intérêt que Sa Sainteté Léon XIII porte à ses fils du Canada, au cours d'une audience le saint Pontife a remis à Mgr Decelle le titre honorifique de Chevalier de l'Ordre de Pie IX pour deux citoyens de St-Hyacinthe, MM. Nôé Raymond et Euclide H. Richer, qui eurent le bonheur d'être zouaves pontificaux lors de la prise de Rome par les troupes de Victor Emmanuel sous le commandement du général Cadorna.

—Vendredi dernier, M. Louis Blanchard, fils de M. Jacques, a apporté en cette ville du sucre nouveau.

—On parle de nouveau de la jonction des deux chemins de fer, le Drummond et les Comtés Unis.

—L'événement s'accroît prochainement, parait-il, et entraînerait la construction d'un nouveau pont sur la rivière Yamaska dans les limites de la ville.

Danville

—La maison occupée par M. J. Brady et T. R. Saffin a été complètement détruite par le feu dans la nuit de samedi dernier. Les deux jeunes filles de M. Brady, Maude âgée de dix ans, et Myrtle âgée de 13 ans, ont été brûlées vives.

—La femme de Mr Saffin a été retirée des flammes sans connaissance ayant d'horribles brûlures par tout le corps.

Farnham

—Il paraît que nous sommes condamnés à être quelques mois sans lumière électrique. La turbine d'invention nouvelle qu'on avait fait venir et

quelque rêve d'ambition, à quelque poste d'honneur, le vrai catholique n'hésitera pas ; il sacrifiera tout, en se rappelant qu'une seule chose est nécessaire, sauver son âme. Malheur au cœur double ! malheur aux lèvres trompeuses ! malheur à celui qui marche sur terre par deux chemins !

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

La Presse de lundi publie une dépêche d'Ottawa où nous lisons ce qui suit : "L'événement de cette semaine seront d'autant plus importants qu'il faudra l'assistance peu interrompue de tous les députés qui veulent sincèrement le redressement des griefs dont souffrent nos frères de Manitoba. "Il n'est pas impossible qu'il y ait encore, ces jours-ci des séances de trente-neuf heures. C'est la lutte suprême qui va s'engager. "Sir Charles Tupper a déclaré que pas un seul item du budget ne sera voté tant que l'acte répressif n'aura pas été passé en comité général.

M. Laurier en fera une maladie, c'est sûr, s'il veut absolument, pour faire plaisir à ses nouveaux amis, empêcher la minorité manitobaine d'obtenir justice.

Moins de regrets et plus d'actes

Nous lisons dans le Monde : "Se réclamer du nom de Canadiens français pour capter la confiance des électeurs canadiens français et se faire acclamer grand chef de la province, successeur de Lafontaine et de Cartier, et débiter par la courtoisie la plus humiliante devant le fanatisme d'Ontario pour pêcher le vote Clarke Wallace ne méritent les applaudissements de Dalton McGarthy, c'est montrer assez peu de sens politique que de patriotisme. "Cartier n'a pas commandé à sa province, et par elle au Canada tout entier en sacrifiant les siens à l'intransigence de George Brown et du "Globe." M. Laurier ferait mieux de moins regretter Cartier, dans ses discours et de l'aider davantage, dans ses actes publics.

ECHOS DE PARTOUT

Eastman —Une amusante soirée dramatique et musicale a eu lieu à l'Hôtel de Yille, le 14 du courant au profit de notre église. Les rôles ont été remplis avec beaucoup de succès par les personnes suivantes : Mesdames J. O. Bouchard, P. Dussault, S. Tremblay, Jos Gauthier, Melles Alp. Landry, M. Boisvert, V. Pement, E. Lebeau, C. Lebeau, M. Th. Gauthier et A. Desautel. La partie musicale a été exécutée par Madame et M. Armstrong. La salle était bien remplie et la recette a été abondante.

Brompton Falls

—On écrit au Pionnier : "Dimanche dernier, M. l'abbé V. Charest, missionnaire agricole du diocèse de Sherbrooke, donnait une conférence aux cultivateurs de la paroisse. Nous avons remarqué, entre autres solides instructions, l'explication si claire et si vraie de la baisse du fromage canadien pendant l'année 1895. Les paroles d'encouragement du conférencier et les motifs sur lesquels il s'appuyait ont produit les meilleurs effets, nous en sommes convaincu. Le malaise et la dépression morale que la saison dernière avait laissés dans les âmes ici comme ailleurs, vont disparaître.

Sherbrooke

—Notre conseil de ville est en pourparler avec MM. Burk et Flood, les représentants du syndicat new-yorkais qui se propose de construire un réseau de tramway électriques dans les rues de Sherbrooke. Le Conseil paraît disposé à rencontrer leurs vues et tout indique que les chars électriques circuleront parmi nous dès cet été.

St-Hyacinthe

—Comme preuve de l'intérêt que Sa Sainteté Léon XIII porte à ses fils du Canada, au cours d'une audience le saint Pontife a remis à Mgr Decelle le titre honorifique de Chevalier de l'Ordre de Pie IX pour deux citoyens de St-Hyacinthe, MM. Nôé Raymond et Euclide H. Richer, qui eurent le bonheur d'être zouaves pontificaux lors de la prise de Rome par les troupes de Victor Emmanuel sous le commandement du général Cadorna.

—Vendredi dernier, M. Louis Blanchard, fils de M. Jacques, a apporté en cette ville du sucre nouveau.

—On parle de nouveau de la jonction des deux chemins de fer, le Drummond et les Comtés Unis.

—L'événement s'accroît prochainement, parait-il, et entraînerait la construction d'un nouveau pont sur la rivière Yamaska dans les limites de la ville.

Danville

—La maison occupée par M. J. Brady et T. R. Saffin a été complètement détruite par le feu dans la nuit de samedi dernier. Les deux jeunes filles de M. Brady, Maude âgée de dix ans, et Myrtle âgée de 13 ans, ont été brûlées vives.

—La femme de Mr Saffin a été retirée des flammes sans connaissance ayant d'horribles brûlures par tout le corps.

Farnham

—Il paraît que nous sommes condamnés à être quelques mois sans lumière électrique. La turbine d'invention nouvelle qu'on avait fait venir et

dont on disait tant de bien, ne donne pas du tout satisfaction, et l'on devra le remplacer par une autre sur laquelle on puisse compter. On croit que cette autre turbine ne pourra être placée avant le mois de juin.

Granby

—Quelques cultivateurs ont commencé l'exploitation de leur érablières depuis quelques jours. —La Société St Jean-Baptiste, l'Union St-Joseph et la C. M. B. A. se proposent de faire une fête grandiose le 1er juillet.

—M. J. Bruce Payne, notre populaire fabricant de cigares, a commencé les travaux d'agrandissement de sa manufacture.

—M. Selyme Martin est rentré dans le nouvel Hôtel Union qu'il vient de bâtir. C'est une belle construction en brique qui fait honneur à son propriétaire.

La Salsepareille d'Ayer guérit toutes les maladies du sang, expulse toute impureté, renouvelle les forces vitales.

La meilleure police d'assurance mutuelle contre les attaques de maladies est trouvée en prenant Hood's Sarsaparilla. Si vous êtes faible elle vous fera fort.

Hood's Pills sont les meilleures après dîner. Essayez-en une bte. 25c.

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MADRID.

COUR SUPERIEURE

Dame Lucy Jane Stevens, de canton de Dunbrun, dans le dit District, épouse de John Irving, cultivateur du même endroit, légalement autorisée à ester en justice aux fins des présentes, Demanderesse,

Le dit John Irving. Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour, devant cette cour, par la dite Demanderesse contre le dit Défendeur.

Sweetsburg, 6 février 1896. H. THOS. DUFFY, Avocat de la Demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MADRID.

COUR SUPERIEURE

Dame Lucy Jane Stevens, de canton de Dunbrun, dans le dit District, épouse de John Irving, cultivateur du même endroit, légalement autorisée à ester en justice aux fins des présentes, Demanderesse,

Le dit John Irving. Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour, devant cette cour, par la dite Demanderesse contre le dit Défendeur.

Sweetsburg, 6 février 1896. H. THOS. DUFFY, Avocat de la Demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MADRID.

COUR SUPERIEURE

Dame Lucy Jane Stevens, de canton de Dunbrun, dans le dit District, épouse de John Irving, cultivateur du même endroit, légalement autorisée à ester en justice aux fins des présentes, Demanderesse,

Le dit John Irving. Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour, devant cette cour, par la dite Demanderesse contre le dit Défendeur.

Sweetsburg, 6 février 1896. H. THOS. DUFFY, Avocat de la Demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MADRID.

COUR SUPERIEURE

Dame Lucy Jane Stevens, de canton de Dunbrun, dans le dit District, épouse de John Irving, cultivateur du même endroit, légalement autorisée à ester en justice aux fins des présentes, Demanderesse,

Le dit John Irving. Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour, devant cette cour, par la dite Demanderesse contre le dit Défendeur.

Sweetsburg, 6 février 1896. H. THOS. DUFFY, Avocat de la Demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MADRID.

COUR SUPERIEURE

Dame Lucy Jane Stevens,



M. Geo. Merrett, Toronto, Ont.

Aussi Bien que Jamais

Après avoir pris la Hood's Sarsaparilla

Guéri d'une Maladie Sérieuse

La suivante est d'un citoyen bien connu de Toronto.

Je souffrais depuis cinq ans de la maladie connue sous le nom de Bright et pendant des semaines entières j'ai été incapable de me tenir debout.

Je fus allé durant trois semaines; pendant ce temps je me fis appliquer des sangsues et eus retenti aucun bénéfice.

Yoyant la Hood's Sarsaparilla annoncée dans les journaux, je décidai d'en essayer une bouteille, je me trouvai soulagé avant d'avoir fini de prendre une demi-bouteille.

Je continuai à prendre la Hood's Sarsaparilla pendant l'action du canal alimentaire.

Pendant plus de cinquante ans

Le SIROP CALMANT de MME WINSLOW a été employé par des millions de mères pour la détente de leurs enfants.

Si la nuit vous êtes dérangés et tirés de votre sommeil par les cris d'un enfant qui souffre à cause de sa dentition, envoyez de suite chercher une bouteille de "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" pour la détente de ses dents, agit agréablement sur le système nerveux, adoucit les gencives et chasse l'inflammation, et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Nous apprenons que nos amateurs de Waterloo seront prêts pour la soirée de lundi de Paques qui promet devoir surpasser tout ce qui a jamais été donné à Waterloo par une troupe d'amateurs. Tout, drame, musique et chant, causera des émotions.

Durant les deux ou trois dernières semaines, toutes les localités desservies par le chemin de fer Mont Orford n'ont eu la malice qu'une fois par semaine, la diligence qui fait le trajet entre Richmond et Kingsbury et le convoi lui-même étant enneigés.

M. P. J. S. Pollier, N. P., d'Ely, est en ville.

On nous apprend que M. Jos. Dupaul, hôtelier à Lawrenceville, a vu dans son établissement à un M. Barbeau, arrivé récemment des Etats-Unis.

M. Antonio Chagnon, tabaciste, vient de recevoir un assortiment considérable de pipes des meilleures fabriques, ainsi que de cigares, cigarettes et tabac à fumer des meilleures marques. Son motto est: Grand débit et petit profit. Venez le voir, à la librairie du JOURNAL.

On se prépare, partout, à laisser nucre dans laquelle nous ne tarderons pas à entrer.

Vendredi dernier, et encore dimanche, nous avons eu de rudes tempêtes de neige. Les premiers jours de la semaine ont été très froids, mais ce matin il pleut.

Si nous en jugeons par les apparences le temps doit être très dur aux Etats-Unis. En effet, il y a un mois environ nous avons adressé une cinquantaine de comptes à ceux de nos abonnés de la République voisine que nous croyions être les plus capables de payer, et nous n'avons pas encore retiré de quoi payer nos timbres. Or comme nous pensons bien que ceux qui étaient honorés au Canada doivent continuer de l'être aux Etats-Unis, nous en concluons que la crise financière se fait sentir là aussi, et que les gens sont dans la gêne.

William Blanchard, commis-marchand à Bedford était de passage ici lundi, et il a passé une partie de la journée à visiter ses nombreux amis. Notre jeune ami semble bien satisfait de sa position.

Pour la guérison de toutes les affections et irrégularités des femmes, le Séparaille d'Ayer n'a pas d'égal.

Il y a quelques jours M. W. P. Hillhouse, de Bondville, découvrait qu'une de ses plus belles vaches était très malade. Pendant cinq jours il lui administra tous les remèdes possibles, mais sans succès. Voyant que sa vache allait mourir il fit demander le Dr Nelson de Waterloo, et sous les soins de cet habile médecin vétérinaire, l'animal que M. Hillhouse prisait tant, était bien au bout de trois jours.

C'est aujourd'hui la fête de St Ludger, patron du digne curé de cette paroisse. A cette occasion le Rvd M. Beauregard a été hier l'objet de touchantes démonstrations dans nos diverses maisons d'éducation où il y a eu chant et musique, et présentation d'adresses et de cadeaux. Plusieurs prêtres des environs sont venus à Waterloo présenter leurs hommages à leur confrère: nommons les Rvds L. L. Boivin, curé d'Acton, F. X. B. Assard, curé de Sutton, E. H. Messier, curé de Knowlton, P. A. Hogue, curé de West Shefford, P. D. Darche, desservant de St Joachim, A. F. Kosowak, vicaire à Granby, etc. M. l'abbé Sicard, qui était absent depuis une couple de semaines, est aussi revenu pour cette circonstance.

M. Sanborn, notre député au parlement fédéral, ne parle pas le vote du moins. Et lui, le représentant d'un comté aux trois-quarts catholique il a bravement enregistré son vote contre le projet de loi destiné à remédier à l'injustice commise envers la minorité catholique du Manitoba.

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des Comtés de Rimonski, Témiscouata et Kamouraska

AVIS PUBLIC

Aviz est par le présent donne qu'en vertu d'un règlement adopté par les Directeurs de cette Compagnie, le deux Mars courant 1896, il a été imposé une taxe ou répartition de vingt pour cent sur les billetes de dépôt des personnes assurées depuis le 1er Mars 1894 au 31 août de la même année (1894), et depuis le 1er Mars 1895 jusqu'au 31 août de la même année (1895).

Le règlement de cette répartition est actuellement requis en vertu du dit règlement, et doit être versé au bureau du Secrétaire-Trésorier, en la ville de St Germain de Rimonski, sous le plus court délai possible.

Rimonski, 3 Mars 1896.

N. BERNIER, Secrétaire-Trésorier.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES don nées par moi Jos eph-Raphaël Tartre, secrétaire-trésorier du Conseil Municipal du Comté de Shefford, que le dit conseil a passé le règlement suivant:

Reglement No. 45.

MUNICIPALITE DE

PROVINCE DE QUEBEC,

COMTE DE SHEFFORD.

A une session générale et trimestrielle du conseil municipal du comté de Shefford, tenue à Waterloo, dans le dit comté, mercredi le onzième jour du mois de mars, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-seize, à une heure de l'après-midi, au Palais de Justice, lieu ordinaire des sessions du dit conseil et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents les maires suivants, savoir: Louis Lavigne, Robert A. Savage, William F. Shores, John Massé, François Bousquet, Tréffe Messier, Jean-Bte Chouinard, Joseph Gravel, Curtis McLaughlin, Jérémie Bachand, Simon S. Mock et Martin S. Standish, les dix-huit membres formant le quorum des membres du dit conseil sous la présidence du dit Louis Lavigne, officier en chef de cette municipalité;

Sur motion du conseiller J. Bte Chouinard, secondé par le conseiller J. Bachand,

Il est ordonné et résolu par règlement de ce conseil comme suit:

Reglement No. 45

Un règlement pour imposer et prélever la somme de cinq cents piastres, courants, sur les propriétés imposables dans le dit comté de Shefford.

10. Qu'il soit imposé et prélevé la somme de cinq cents piastres, courants, à être également répartie sur toutes les propriétés imposables dans le dit comté, telles qu'entrées aux rôles d'évaluation des différentes municipalités locales dans le dit comté de Shefford, tels que révisés par ce conseil, et que la dite somme soit répartie comme suit, savoir:

10. La municipalité de la ville de Waterloo, la somme de \$11.47, quarante et une piastres et quarante sept centimes.

20. La municipalité du Township de Shefford, la somme de \$41.10, quarante et une piastres et dix centimes.

30. La municipalité du Village de West Shefford, la somme de \$6.38, six piastres et trente huit centimes.

40. La municipalité du village de Granby, la somme de \$58.35, cinquante huit piastres et trente cinq centimes.

50. La municipalité du Township de Granby, la somme de \$62.23, soixante et deux piastres et vingt-trois centimes.

60. La municipalité de la Paroisse de St Alphonse, la somme de \$16.64, seize piastres et soixante quatre centimes.

70. La municipalité de la paroisse de St Joachim de Shefford, la somme de \$21.82, vingt et une piastres et quatre-vingt deux centimes.

80. La municipalité du village de St Pudentienne, la somme de \$6.03, six piastres et trois centimes.

90. La municipalité de la paroisse de St Pudentienne, la somme de \$26.30, vingt six piastres et trente centimes.

100. La municipalité du Township de St Cécile de Milton, la somme de \$27.85, vingt sept piastres et quatre-vingt cinq centimes.

110. La municipalité du Township de Saint Valérien de Milton la somme de \$48.77, quarante huit piastres et soixante dix-sept centimes.

120. La municipalité du Village de Roxton Falls, la somme de \$17.22, dix sept piastres et vingt deux centimes.

130. La municipalité du Township de Roxton, la somme de \$26.00, vingt six piastres.

14. La municipalité du Township d'Ely Nord, la somme de \$18.23, dix huit piastres et vingt trois centimes.

150. La municipalité du Township d'Ely, la somme de \$33.74, trente trois piastres et soixante quatre centimes.

160. La municipalité du Township de North Stukely, la somme de \$31.76, trente et une piastre et soixante seize centimes.

170. La municipalité du Township de South Stukely, la somme de \$21.81, vingt et une piastres et quatre-vingt un centimes.

20. Que la dite somme ainsi imposée, prélevée et répartie sera payable par chacune des différentes municipalités locales ci-haut mentionnées, et payée des dites municipalités, au secrétaire-trésorier de cette municipalité, à son bureau dans la dite ville de Waterloo, le ou avant le premier jour de juin prochain.

30. Et enfin, que la dite somme ainsi imposée, prélevée et répartie sera employée à la liquidation du déficit de l'année dernière, réparations, dépenses de l'année courante telles qu'assurance, dépenses et frais de voyage des officiers et membres de ce conseil, dépenses d'hôtel, salaire du secrétaire-trésorier, papeterie, postage, impressions, réparations et entretien des bâtiments du comté et autres dépenses imprévues; et que le présent règlement soit publié tel que requis par la loi et aussi dans les journaux français et anglais de la ville de Waterloo, savoir: "The Waterloo Advertiser" et "The Journal de Waterloo."

IS LAVIGNE, Préfet, Comté de Shefford.

J. R. TARTRE, Sec. Trés. C. M. C. de S.

Auguste Mathieu,

MEDECIN ET CHIRURGIEN

RUE PRINCIPALE,

GRANBY, P. Q.

NOUVELLE LAMPE Une découverte récente et qui promet de faire merveille est celle du gaz acétylène. Ce nouveau fluide est appelé, croit-on, à opérer une révolution dans l'industrie comme pouvoir-moteur, et dans l'éclairage où il remplacerait avantageusement l'électricité. M. le Dr Gasgrain, dentiste de Québec, vient d'inventer une lampe à l'acétylène qui semble réunir toutes les qualités désirables. Il en a fait dernièrement l'expérience dans les salons de St-Lawrence Hall, à Montréal, et tous les spectateurs ont été émerveillés. La lampe du Dr Gasgrain est simple, sûre et d'un maintien facile. Elle est de la grosseur d'une lampe à pétrole et à moitié remplie d'eau, on soulève la partie supérieure, on introduit l'acétylène dans le récipient et on le replace de manière à ce que le gaz solidifié vienne en contact avec l'eau et le gaz éclairant se produit aussitôt par la décomposition.

BON MARCHE, EFFICACE, PROMPT. Une merveille de bon marché, d'efficacité et de promptitude est contenue dans une bouteille de ce fameux remède, l'Extirpateur de Cors de Putnam. Il va droit à la racine du mal, et il agit promptement sans tellement sans causer de douleur qu'on ne s'aperçoit de son travail que lorsque le cors est enlevé. Déliez-vous des substituts offerts à la place de l'Extirpateur de Cors de Putnam—sans danger, sûr et ne causant pas de douleur. Vendu chez les pharmaciens.

LA FILLE DE LA REVOLUTIONNAIRE Ce beau roman, complet en un volume, un des chefs-d'œuvre de Georges Pradel, vient de faire son apparition dans le numéro de mars 1896 de La Bonne Littérature Française. C'est un récit émouvant de temps les plus terribles de la Révolution Française. Un monstre à la face humaine épouse de force une jeune fille noble. Elle devient folle. La fille vengée à la tristesse de sa naissance, meurt de la main de son père en sauvant celui qu'il aime. On se croirait transporté sur la scène du drame.

SI VOUS ETES FAIBLE ET SANS VIGUEUR Vin de Quinine de Campbell C'est le grand remède contre la débilité. Préparé seulement par K. CAMPBELL & CIE, MONTREAL.

Scientific American Agency for PATENTS OBTAINING TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc. For information and free handbook write to SCIENTIFIC AMERICAN, 415 NASSAU ST., N.Y. Orders taken out by us the strongest before the public by a notice of free charge in the Scientific American Largest circulation of any scientific paper in the world. Send for our free handbook.

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE BEDFORD, COUR SUPERIEURE No. 5812. Nazaire Charon, cultivateur, de la paroisse de St Paul d'Abbotsford, dans le district de St Yacinthe, Demandeur, vs. Philibert Mongeau et Christophe Mongeau, deux deux-clestants du Canton de Granby, dans le district de Bedford, et maintenant absents de cette province, et en outre étrangers. Ordre est donné aux défendeurs de comparaitre dans les deux mois. SWEETLAND, 16 mars 1896. LEONARD & NOYES, P. C. S. E. RACCOI, Proc. du Dmèr - 60

ROYAL BLACKLEAD LE POLI "ROYAL BLACKLEAD" CONSERVE SON LUSTRE MEME SUR UN POELE CHAUFFE ROUGE. 30 ans d'usage ont démontré que le "Royal" est le poli le plus économique sur le marché.

TEES Papiers et Stationnaires de tous genres & CO. Envoyez pour catalogue 300, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

EMIL PENNY & CIE, Fabricants de GANTS CAZORNA, France. La maison Penny a toujours eu magasin un assortiment varié de tous genres de gants. Réchautillons envoyés sur demande. Succursale à Montréal: SUN LIFE BUILDING, 1700, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Sachez ce que vous chiquez 5c Plug 10c Plug

POUR GUERIR CETTE TOUX Comme le Cough Killer 25 centimes la bouteille. CHIZ A. E. DUBERGER, PHARMACIEN WATERLOO, P. Q.

DEMANDES Des hommes de confiance pour vendre nos grains améliorés pour la ferme. D'autres lignes payantes. Salaire le plus élevé ou commission payée d'avance. Échantillons gratuits. Peuvent être portés dans la poche. Expérience non nécessaire. Gros salaires assurés aux travailleurs. Pour vous assurer le choix excellent du territoire écrivez tout de suite à FARMERS SEED CO. (INCORPORÉ) ROCHESTER, N. Y.

\$10 Dix Piastres \$10 Vous n'avez qu'un peu de temps à consacrer pour cette somme? Mais vous serez agréablement surpris si vous venez chez W. K. Lefebvre, fabricant de meubles. Pour vos \$10.00 vous aurez un bel ameublement de chambre à coucher, en frêne—six meubles—comprenant une bonne couchette, un bureau avec miroir, un chiffonnier, une table et deux chaises, et tout cela est de meubles réellement beaux. Venez les voir. Aussi: ameublement de salon, depuis \$20.00 en avant—quelque chose de moderne et à la mode.

A vendre ou à Louer Un emplacement dans le Village d'Alamville, comté de Bromont, avec une magnifique bâtisse à 3 étages, toit français avec magasin et réservoir, un grand garage pour les wagons, une terrasse, un bel ameublement de chambre à coucher, en frêne—six meubles—comprenant une bonne couchette, un bureau avec miroir, un chiffonnier, une table et deux chaises, et tout cela est de meubles réellement beaux. Venez les voir. Aussi: ameublement de salon, depuis \$20.00 en avant—quelque chose de moderne et à la mode.

Hotel à Vendre Le sous-signé, propriétaire de l'ancien Hôtel Hudson, à Lawrenceville, désireux se rapprocher de sa ferme à Valcourt, a obtenu une licence dans cette dernière localité où il s'en va demeurer. Cost pour moi le dit hôtel, d'ici à un mois, son hôtel de Lawrenceville, situé dans un centre magnifique, sur le chemin de fer Mont Orford. L'hôtel et les dépendances sont presque neufs et la licence est obtenue pour l'année prochaine. Conditions faciles. JOSEPH DUPADI, La Vrenceville, P. Q.

GOMME DU... Dr ADAM 10c. Cuisson instantanée du mal de dents. EN VENTE PARTOUT. Dépôt: ROD. CARRIÈRE, MONTREAL.

BOUCHERS ET CHARCUTIERS Clovis Dérignon, rue Foster. Etal au marché centre. Luke McFarlane, Avenue C.P.R. Etal au marché centre. J. McFarlane, rue Nord. Etal, marché centre. W. F. Shores, boucher de la cité, rue Clark, côté Méthusalem.

BOULANGERS Antoine Bergeron, rue Principale, Alfred Piniel, rue Foster.

HOTELIERS Hôtel du Canada—Place du Marché—A. E. Beaulieu, propriétaire, Hôtel National.—Rue Lewis—J. O. Paquette, propriétaire, Hôtel Dominion.—Carré du Dépôt.—Jos Gendron, propriétaire.

FORGERONS Hyacinthe A. Trudeau, forgeron et voiturier, rue Foster. George Moynan, forgeron et fabricant de voitures de toutes sortes, rue Foster, Charles Brouillet, forgeron et marchand de voitures de toutes sortes, rue Foster, F. X. Lussier, mécanicien et forgeron expert, Carré du Dépôt.

DIVERS J. E. Ethier, artiste-photographe, Rue Principale. Banque des Cantons de l'Est, W. I. Briggs, Gérant, H. Bennett, sellier, harnais et chaussures, rue Principale. Colette Marchand & Frère, entrepreneurs de pompes funèbres, tailleurs de monuments, rue Foster. La Morin, entrepreneur expert, planis, etc.—résidence: rue Lewis, Godefroy Poirier, cordonnier, place marché, rue Foster. Pierre Lédoux, huissier, rue Foster.

L'Enfant pleure, Il veut son Castoria.

ADRESSE DES OFFICES DE PROFESSIONS D'AFFAIRES A WATERLOO. AVOCATS Chas. A. Nutting, Via-à-vis la Banque. Chas. Thibault, latine du JOURNAL. J. A. Jacques, rue Foster. J. A. Simard, rue Foster. D. Darby, rue Principale. NOTAIRES Louis Jodoin, notaire. Etude: vis-à-vis l'Hôtel des postes. J. R. Tarte, N. P., agent d'immobiliers, d'assurance, etc., rue Principale. Ernest F. de Varennes, Notaire, rue Principale. MEDECINS J. F. R. C. Phelan, médecin-chirurgien, coin des rues de la Cour et Lewis. Dr J. D. Tagné, médecin chirurgien, rue Foster. S. H. Martin, médecin-chirurgien, Bureau, coin des rues Foster et Shaw, A. E. Dullberger, Pharmacien, rue Principale. MARCHANDS GÉNÉRAUX George W. Gilmore, magasin général, à bon marché. Rue Principale. Le Vieux Magasin de Pierre, Robinson & Tenny, marchands généraux. D. C. Rodden & Cie, magasin général, rue Principale. Allen, Taylor & Cie, propriétaires des fonderies de Waterloo et marchands généraux. Rue Principale. E. & F. Gates, marchands-épiceries, ferronneries, peintures, vitres et marchandises sèches. Place du marché. A. F. Savain & Cie, marchands de fleur et grains de toutes sortes, place du marché. Pierre Hubert, magasin général, marchandises sèches, articles de modes, chaussures, grains et fer, ferronnerie, vaisselle, épiceries, au face de l'église méth. diste. P. S. A. Toujours en mains de bons logis à louer. A. B. Bouchard, marchand épicerie et chaussures de toutes sortes. Rue Foster. Louis Bouchard, marchandises sèches, hardware, etc., rue Foster. E. D. Lawrence, marchand de grain, farine, sel, épices, graisses de jardin, marchandises sèches, chaussures, tapisseries rideaux. Carré du Dépôt. J. S. Maguire, épicerie, fleur, grains, chaussures, articles de dépôt. N. O. Rockwell—épicerie, vaisselle, chaussures, etc. H. Hill, épicerie et pâtisserie, rue Principale. R. Hill & Son, marchand de chaussures et harnais, rue Principale.

Qu'est-ce que le CASTORIA

Le Castoria est le remède du Dr. Samuel P. Fitch pour les bébés et les enfants. Il ne renferme ni opium, ni morphine, ni aucune autre substance narcotique.

Le CASTORIA. "Le Castoria est un remède excellent pour les enfants. Les mamans n'ont pas besoin de s'inquiéter de leurs effets sur leurs bébés."

The Cantour Company, 77, Murray Street, New York City.

UNE CHOSE EST CERTAINE PAIN-KILLER TUÉ LA DOULEUR

Remède de Famille de ce Siècle. PAIN-KILLER

HOTEL RACINE. RACINE, P. Q.

A. F. SAVARIA & Co. Epiciers et Marchands de Grain.

Dr. Morse's Indian Root Pills. (En gros et en détail)

WORTH THEIR WEIGHT IN GOLD

Dr. Morse's Indian Root Pills. To save Doctors' Bills use Dr. Morse's Indian Root Pills.

Consumption Guérie. Un vieux médecin retiré, ayant reçu un misonnaire des Indes Orientales...

REPRODUCTIONS. UN PAYS SANS ANIMAUX. Il n'existe pas d'animaux domestiques au Japon.

Le Liniment Minard guérit la gargarde des vaches. La douloureuse épreuve de M. Elwood, Sr. de Simcoe.

Le Liniment Minard guérit les rhumes, etc. Soins à donner aux brebis et à leurs agneaux.

Pipes ! Pipes ! Cigares ! AU PRIX COUTANT

ANTONIO CHAGNON. Une bonne pipe en bois avec un bœuf de 4 pouces, dans une boîte \$1.50.

Le Liniment Minard guérit les rhumes, etc. Soins à donner aux brebis et à leurs agneaux.

WORTH THEIR WEIGHT IN GOLD

Dr. Morse's Indian Root Pills. To save Doctors' Bills use Dr. Morse's Indian Root Pills.

Elevage des veaux. Il est préférable d'enlever le veau aussitôt sa naissance et de le porter dans un endroit où la mère ne puisse le voir.

Le Liniment Minard guérit la gargarde des vaches. La douloureuse épreuve de M. Elwood, Sr. de Simcoe.

Le Liniment Minard guérit les rhumes, etc. Soins à donner aux brebis et à leurs agneaux.

Le Liniment Minard guérit les rhumes, etc. Soins à donner aux brebis et à leurs agneaux.

Le Liniment Minard guérit les rhumes, etc. Soins à donner aux brebis et à leurs agneaux.

Le Liniment Minard guérit les rhumes, etc. Soins à donner aux brebis et à leurs agneaux.

Le Liniment Minard guérit les rhumes, etc. Soins à donner aux brebis et à leurs agneaux.

WORTH THEIR WEIGHT IN GOLD

Dr. Morse's Indian Root Pills. To save Doctors' Bills use Dr. Morse's Indian Root Pills.

Les Pilules sont manufacturées par la Dr. Williams' Medicine Company, Brockville, Ont., et Schenectady, N. Y.

Le Liniment Minard guérit la diphtérie. Un homme pour vendre les arbres, plant à baies, roses, arbutus hives, arbres d'ornement et palates qui croissent au Canada et en États-Unis.

Le Liniment Minard guérit les rhumes, etc. Soins à donner aux brebis et à leurs agneaux.

Le Liniment Minard guérit les rhumes, etc. Soins à donner aux brebis et à leurs agneaux.

Le Liniment Minard guérit les rhumes, etc. Soins à donner aux brebis et à leurs agneaux.

Le Liniment Minard guérit les rhumes, etc. Soins à donner aux brebis et à leurs agneaux.

Le Liniment Minard guérit les rhumes, etc. Soins à donner aux brebis et à leurs agneaux.

WORTH THEIR WEIGHT IN GOLD

Dr. Morse's Indian Root Pills. To save Doctors' Bills use Dr. Morse's Indian Root Pills.

PILULES DE BRISTOL. Gèrent les maux de gorge, les maux de tête, les maux de dents.

PILULES DE BRISTOL. Agissent doucement sur le système digestif.

PILULES DE BRISTOL. Agissent doucement sur le système digestif.

PILULES DE BRISTOL. Agissent doucement sur le système digestif.

PILULES DE BRISTOL. Agissent doucement sur le système digestif.

PILULES DE BRISTOL. Agissent doucement sur le système digestif.

PILULES DE BRISTOL. Agissent doucement sur le système digestif.

WORTH THEIR WEIGHT IN GOLD

Dr. Morse's Indian Root Pills. To save Doctors' Bills use Dr. Morse's Indian Root Pills.

VOUS QUI ÊTES CHAUVES

Vous dont les cheveux, autres NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE M. le NOTAIRE U. LIPPÉ. Représentant du Comité de Joliette au Parlement Fédéral.

IMPRIMERIE

Journal de Waterloo

On fait à cet établissement, avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts, tous les ouvrages d'imprimerie, en français ou en anglais.

Cartes de comptes, Cartes de visites, Billets promissoires, Reçus généraux, Reçus pour corporations Municipales ou scolaires.

Reçus pour répartitions, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards.

Reçus pour répartitions, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards.

Reçus pour répartitions, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards.

Reçus pour répartitions, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards.

MISSIONNAIRE. Revue de la paroisse de St. Jean-Baptiste, Waterloo, Ont., le 14 Avril 1886.

MISSIONNAIRE. Revue de la paroisse de St. Jean-Baptiste, Waterloo, Ont., le 14 Avril 1886.

MISSIONNAIRE. Revue de la paroisse de St. Jean-Baptiste, Waterloo, Ont., le 14 Avril 1886.

MISSIONNAIRE. Revue de la paroisse de St. Jean-Baptiste, Waterloo, Ont., le 14 Avril 1886.

MISSIONNAIRE. Revue de la paroisse de St. Jean-Baptiste, Waterloo, Ont., le 14 Avril 1886.

MISSIONNAIRE. Revue de la paroisse de St. Jean-Baptiste, Waterloo, Ont., le 14 Avril 1886.

WORTH THEIR WEIGHT IN GOLD

Dr. Morse's Indian Root Pills. To save Doctors' Bills use Dr. Morse's Indian Root Pills.

Table of market prices for various goods like flour, sugar, and oil.

Table of market prices for various goods like flour, sugar, and oil.

Table of market prices for various goods like flour, sugar, and oil.

Table of market prices for various goods like flour, sugar, and oil.

WORTH THEIR WEIGHT IN GOLD

Dr. Morse's Indian Root Pills. To save Doctors' Bills use Dr. Morse's Indian Root Pills.